

jour au bureau du sous-ministre de la Défense nationale, ce dernier me dit: "Savez-vous, monsieur Sellar, il m'est arrivé une drôle de requête aujourd'hui. Nos troupes viennent de débarquer en Italie et elles ont besoin de harnais pour les bêtes de charge. Justement, il nous en reste de la guerre sud-africaine et de la Première Guerre mondiale que nous pouvons leur expédier." Ces choses ridicules peuvent arriver. C'est un peu comme nos greniers. Ils sont encombrés de vieilles choses, mais nous avons toujours peur qu'elles soient nécessaires, un jour ou l'autre.

M. BROOME: Mais le coût de tenir une comptabilité de ces objets, d'année en année, en réduit la valeur des dizaines de fois.

M. SELLAR: Je ne vous contredirai certainement pas. Mais au lieu de dire une dizaine de fois, mettons que cela la réduit.

M. SPENCER: De quelle façon disposons-nous de ce matériel hors d'usage?

M. SELLAR: Il est remis aux représentants de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. CHARLTON: Qui est chargée de décider ce dont on doit disposer et ce que l'on doit conserver? Est-ce une autorité ministérielle?

M. SELLAR: Le ministre a les pouvoirs voulus, mais, en certains cas, il doit consulter le Conseil du Trésor.

M. CHARLTON: Au sujet de cameras, quelle est la durée ordinaire de ces appareils?

M. SELLAR: Je l'ignore. Je vais m'en informer. Avez-vous une sorte de camera particulière à l'idée?

M. CHARLTON: Non. Certains ministères utilisent un grand nombre de ces appareils.

M. SELLAR: En effet.

M. CHARLTON: Il m'a semblé, il y a quelques années, qu'on achetait un nombre considérable de cameras et je me suis demandé combien de fois on les remplace et quand on les met de côté pour en disposer.

M. SELLAR: Je ne pourrai peut-être pas le faire d'ici quelques jours, mais je vais voir deux ou trois ministères qui achètent des appareils et je vous donnerai le renseignement. Cela vous convient?

M. CHARLTON: Parfaitement.

M. SELLAR: Je vous remercie.

M. WINCH: Avant que nous en finissions avec le paragraphe 2, je voudrais demander ceci à M. Sellar. L'an dernier, à plusieurs reprises, il a insisté sur le contrôle qu'exerce le Parlement sur les finances de l'État et, de nouveau cette année, à la page 2 de son rapport, il mentionne la même chose.

Comme il a dit tout à l'heure que ses pouvoirs se limitent à faire rapport au Parlement sur les inspections, les examens et les opérations de l'année précédente, et que le Parlement soumet ce rapport en entier au présent comité, puis-je demander, si la question n'est pas trop compliquée, si M. Sellar a une idée quelconque de la façon dont le Comité peut remplir efficacement ses fonctions en ce qui concerne le contrôle des finances de l'État?

M. SELLAR: Votre arme la plus efficace est la publicité. Chaque employé civil a peur du Comité. Et lorsque vous examinez une question, même si vous dites que vous ne ferez pas de rapport sur ce sujet, cela exerce une certaine influence sur l'employé civil.

Il y a également des renseignements dans mon rapport que vous pouvez considérer comme sans importance et auxquels vous pouvez ne pas vous intéresser, mais chaque ministère les a lus, et lorsqu'il est concerné lui-même, cela influe sur sa conduite.